

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil de la MRC de Bonaventure tenue le 17 avril 2019 à 19 heures 30 minutes au centre communautaire de St-Siméon sous la présidence du préfet, monsieur Éric Dubé et à laquelle étaient présents:

Colette Dow	Maire	Shigawake
Genade Grenier	Maire	St-Godefroi
Linda MacWhirter	Maire	Hope Town
Hazen Whittom	Maire	Canton de Hope
Régent Bastien	Maire	Paspébiac
Stephen Chatterton	Maire	New Carlisle
Marie-Louis Bourdages	Maire	St-Elzéar
Roch Audet	Maire	Bonaventure
Denis Gauthier	Maire	St-Siméon
Lise Castilloux	Maire	Caplan
Gérard Porlier	Maire	St-Alphonse
Gaétan Boudreau	Maire	Cascapédia-St-Jules

ainsi que madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière et le personnel suivant: mesdames Sylvie Chouinard, Sophie Stürzer, Isabelle Bourque, messieurs Dany Voyer, Christian Grenier, David Thibault.

Absent: Représentant de la ville de New Richmond

- OUVERTURE DE LA SÉANCE -

Les membres présents forment quorum. Le préfet procède à l'ouverture de la séance à 19 heures 30 minutes et souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION 2019-04-45 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que l'ordre du jour suivant soit adopté:

- 1.- Adoption des procès-verbaux des réunions du 18 février et du 6 et 25 mars 2019;
- 2.- Adoption des comptes à payer (février et mars 2019);
- 3.- Présentation des états financiers 2018;
- 4.- Correspondance;
- 5.- Administration et gestion financière:
 - 5.1 Adoption du règlement 2019-03 - Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Bonaventure;
 - 5.2 Mandat ressources humaines;
 - 5.3 Demande d'aide financière Station touristique Pin Rouge;
 - 5.4 Demande autorisation utilisation des chemins sur le TNO;
 - 5.5 Mandat Plan d'Intervention de sécurité routière en milieu municipal;
- 6.- Développement économique, social et communautaire:
 - 6.1 Autorisation - offre d'emploi agent de concertation et de mobilisation;
 - 6.2 Présentation d'un projet SANA - avec le MIDI (programme Mobilisation - Diversité pour 2019-2022);
 - 6.3 Demande de reconduction projet avec le MIDI (programme Réussir l'intégration 2019-2020);
- 7.- Aménagement;
- 8.- Forêt;
- 9.- Sécurité Incendie;
- 10.- Autres points;
- 11.- Période de questions;
- 12.- Clôture de l'assemblée

RÉSOLUTION 2019-04-46 Adoption des procès-verbaux du 18 février et du 25 mars 2019 - Comité administratif

IL EST PROPOSÉ par le maire Linda MacWhirter et résolu à l'unanimité des maires présents que les procès-verbaux du comité administratif du 18 février et du 25 mars 2019 soient adoptés tels que lus.

RÉSOLUTION 2019-04-47 Adoption du procès-verbal du 6 mars 2019 - Conseil des maires

IL EST PROPOSÉ par le maire Genade Grenier et résolu à l'unanimité des maires présents que le procès-verbal du conseil des maires du 6 mars soit adopté tel que lu.

RÉSOLUTION 2019-04-48 Adoption des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure prend acte de la liste des chèques émis en date du 1^{er} février 2019 au 28 février 2019 visant le paiement des dépenses au montant de 271 502,43\$ et du 1^{er} mars 2019 au 31 mars 2019 visant le paiement des dépenses au montant de 611 479,21\$ (voir liste à l'annexe 2019-04-48 au livre des minutes).

- PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018 -

Monsieur Luc Audet de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant Thornton est venu présenter les états financiers 2018.

Nous terminons l'année financière avec un excédent de fonctionnement de l'exercice pour un montant de 146 388\$ pour un solde non affecté à la fin de l'exercice de l'ordre de 504 227\$.

En ce qui concerne le TNO, nous terminons l'année financière avec un excédent de fonctionnement de 11 648,01\$ pour un surplus non affecté au 31 décembre 2018 de l'ordre de 48 170,98\$.

- CORRESPONDANCE -

Les membres du conseil prennent connaissance de la correspondance. Aucune résolution n'est adoptée à cet effet. A noter qu'une résolution sera adoptée (point 7.3 de l'ordre du jour) suite à la correspondance envoyée.

- ADMINISTRATION ET GESTION FINANCIÈRE -

RÉSOLUTION 2019-04-49 Adoption règlement 2019-03 modifiant le règlement 2012-07 et 2017-06 code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Bonaventure

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Bonaventure a adopté le 28 novembre 2012 un code d'éthique et de déontologie qui a été modifié le 23 novembre 2016 par un ajout d'article audit code;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 6 mars 2019 par le préfet, monsieur Éric Dubé, préfet;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 6 mars 2019 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue sur une base individuelle entre le 15 mars

et le 4 avril 2019;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 11 mars 2019;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'abrogation des règlements 2012-07 et 2017-06 et d'adopter un Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents d'ordonner et statuer par le présent règlement ce qui suit, à savoir (voir règlement 2019-03 au livre des règlements).

RÉSOLUTION 2019-04-50 Mandat ressources humaines

IL EST PROPOSÉ par le maire Régent Bastien et résolu à la majorité des maires présents qu'un mandat en service de ressources humaines pour la révision des descriptions de poste, l'élaboration d'une structure salariale ainsi que la réalisation d'un exercice d'équité salariale pour la MRC de Bonaventure soit octroyé au Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération Québécoise des municipalités pour un montant de 8 320\$.

Le maire de Bonaventure, monsieur Roch Audet vote contre cette résolution et explique au conseil les motifs de cette prise de position.

RÉSOLUTION 2019-04-51 Aide financière à la Station Touristique Pin Rouge

IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure accorde à la Station Touristique Pin Rouge une subvention équivalente au montant des taxes dues pour l'année 2019. Cette subvention est conditionnelle au paiement des taxes foncières pour l'année 2019 et sera versée immédiatement après le paiement de celles-ci.

RÉSOLUTION 2019-04-52 Autorisation pour l'utilisation de certains chemins sur le TNO lors du Rallye Baie-des-Chaleurs

IL EST PROPOSÉ par le maire Roch Audet et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure autorise l'organisation du Rallye Baie des Chaleurs à utiliser certains chemins qui sont situés sur le territoire non organisé de la MRC, activité qui se tiendra les 29 et 30 juin prochain.

RÉSOLUTION 2019-04-53 Proposition de service professionnels pour accompagnement dans le dossier PISRMM

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure a reçu l'approbation du ministère des Transports pour la réalisation du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure a reçu une aide financière au démarrage;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure:

- 1.- Accepte la proposition au montant de 4 000\$ de madame France Thibault, expert conseil pour la réalisation d'un devis d'appel d'offres de service professionnels afin de permettre de mandater une firme d'ingénieurs qui réalisera le plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;
- 2.- Autorise le processus d'appels d'offres sur invitation pour la réalisation de ce mandat conformément au règlement 2019-02 portant sur la gestion contractuelle de la MRC de Bonaventure.

Demande d'inscription d'une note au procès-verbal par Mme Lise Castilloux, maire de Caplan. Celle-ci adhère à la résolution mais émet des réserves quant aux discussions tenues (précédant l'adoption de la résolution) sur l'expertise spécialisée de la consultante retenue.

RÉSOLUTION 2019-04-54 Processus d'embauche d'un(e) coordonnateur (trice) en développement social

IL EST PROPOSÉ par le maire Marie-Louis Bourdages et résolu à l'unanimité des maires présents que le préfet et la directrice générale ont le mandat pour procéder à l'embauche d'un(e) coordonnateur (trice) en développement social pour la MRC de Bonaventure. Le tout sera entériné par résolution du conseil lors d'une prochaine séance.

RÉSOLUTION 2019-04-55 Demande de reconduction du soutien financier dans le cadre du Programme Réussir l'intégration du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour la période 2019-2020

IL EST PROPOSÉ par le maire Colette Dow et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil des maires de la MRC de Bonaventure:

- 1.- Demande la reconduction du soutien financier dans le cadre du Programme Réussir l'intégration du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour la période 2019-2020;
- 2.- Accepte les modalités et la responsabilité du projet présenté;
- 3.- Confirme être en règle avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec;
- 4.- Autorise madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion tout document officiel concernant ledit projet;
- 5.- Mandate madame Sophie Stürzer, coordonnatrice du Service des nouveaux arrivants pour l'application de la convention et la réalisation du projet.

RÉSOLUTION 2019-04-56 Présentation d'un projet relativement au Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de la MRC de Bonaventure dans le cadre du programme Mobilisation - Diversité pour la période 2019-2022 du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

IL EST PROPOSÉ par le maire Linda MacWhirter et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil des maires de la MRC de Bonaventure:

- 1.- Présente un projet dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour la période 2019-2022;
- 2.- Accepte les modalités et la responsabilité du projet présenté;
- 3.- Accepte de verser la contribution exigée de 50% par le programme (cette contribution pourra être à la baisse pour l'année 2 et 3 du programme);
- 4.- Confirme être en règle avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec;
- 5.- Autorise madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Bonaventure avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion tout document officiel concernant ledit projet;

- 6.- Mandate madame Sophie Stürzer, coordonnatrice du Service des nouveaux arrivants pour l'application de la convention et la réalisation du projet.

- AMÉNAGEMENT-

Monsieur Dany Voyer, aménagiste adjoint présente le dossier aménagement.

Quatre (4) résolutions sont adoptées

Deux (2) avis de motion

Information: Suivi du dossier de l'actualisation de la cartographie des plaines inondables des rivières Cascapédia, Petite Cascapédia et Paspébiac;

Information: Suivi dossiers Arterre et PDZA

Information: Plans régionaux des milieux humides et hydriques

Information: Mise à jour des plans de zonage et des grilles de spécifications des usages autorisés par zone des règlements de zonages des municipalités/villes de la MRC

AVIS DE MOTION

Règlement numéro 2019-04 modifiant le règlement numéro 2015-05 (Règlement de zonage) des Territoires Non Organisés (TNO) Rivière Bonaventure et Ruisseau-Leblanc de la MRC de Bonaventure

AVIS DE MOTION est donné par le maire Roch Audet qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Bonaventure, le règlement 2019-04 modifiant le règlement 2015-05 (règlement de zonage) des Territoires Non Organisés (TNO) Rivière-Bonaventure et Ruisseau-Leblanc de la MRC de Bonaventure sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'interdire ou d'autoriser différentes classes d'usages dans plusieurs zones des Territoires Non Organisés (TNO) Rivière Bonaventure et Ruisseau Leblanc de la MRC de Bonaventure ce, de manière à n'autoriser que les usages reliés à la villégiature (ex: chalet, camp de chasse, abris sommaire, etc..) et à l'exploitation des ressources naturelles (ex: foresterie, activité minière, etc...) dans la grande majorité des zones présentes dans les TNO de la MRC.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie de ce règlement est remise à chaque membre du conseil.

Le projet de règlement numéro 2019-04 est présenté aux membres du Conseil et il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement numéro 2019-04 conformément à l'article 445 du Code municipal.

RÉSOLUTION 2019-04-57 Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 2019-04 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-05 des territoires non organisés (TNO) Rivière Bonaventure et Ruisseau Leblanc de la MRC de Bonaventure

IL EST PROPOSÉ par le maire Genade Grenier et résolu à l'unanimité des maires présents que le 1^{er} projet de règlement numéro 2019-04 modifiant le règlement numéro 2015-05 (règlement de zonage) des Territoires non organisés (TNO) Rivière-Bonaventure et Ruisseau-Leblanc de la MRC de Bonaventure soit adopté.

La population et les organismes de la MRC de Bonaventure seront consultés sur le contenu de ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 8 mai 2019, à compter de 16 h 00 à la salle de conférence du Siège social de la MRC de Bonaventure à New Carlisle.

Ce document est disponible au bureau de la MRC de Bonaventure pour fin de consultation.

AVIS DE MOTION

Règlement numéro 2019-05 modifiant le

règlement 2008-09 “ Schéma d’aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure “ et du Document indiquant la nature des modifications à apporter aux plans d’urbanisme et aux règlements de zonage des municipalités/villes de la MRC

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le maire Gaétan Boudreau que lors d’une prochaine séance du Conseil de la MRC de Bonaventure, sera présenté pour adoption le règlement numéro 2019-05 modifiant le règlement numéro 2008-09 de la MRC de Bonaventure (schéma d’aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure) accompagné du Document indiquant la nature des modifications à apporter aux plans d’urbanisme et aux règlements de zonage des municipalités / villes de la MRC.

Le règlement numéro 2019-05 a pour objet et conséquence d’identifier des territoires incompatibles avec l’activité minière à proximité de sites d’activité minière déjà existants.

Le projet de règlement numéro 2019-05 est présenté aux membres du conseil et il y a eu communication de l’objet et de la portée du Règlement numéro 2019-05 conformément à l’article 445 du Code municipal.

RÉSOLUTION 2019-04-58 Adoption du “ Projet de règlement numéro 2019-05 modifiant le règlement numéro 2008-09 de la MRC de Bonaventure “ Schéma d’aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure “ et du “ Document indiquant la nature des modifications à apporter aux plans d’urbanisme et aux règlements de zonage des municipalités / ville de la MRC “

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2008-09 de la MRC de Bonaventure (schéma d’aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure) a été adopté et est présentement en vigueur sur le territoire de la MRC de Bonaventure;

CONSIDÉRANT le document d’orientation gouvernementale intitulé “ Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l’activité minière avec les autres utilisations du territoire “;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite protéger les activités dont la viabilité serait compromise par les impacts engendrés par l’activité minière en fonction des utilisations du territoire et des préoccupations du milieu en identifiant et en délimitant des territoires incompatibles avec l’activité minière;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure prendra les moyens nécessaires pour connaître et prendre en considération les préoccupations du milieu ainsi que celles des détenteurs de droits miniers;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure entend encadrer l’implantation d’usages sensibles à proximité des sites miniers;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure a déjà demandé la suspension temporaire (pour une période de six mois) de l’octroi de nouveaux titres miniers sur les terrains dont les limites sont indiquées sur la carte des titres miniers, permettant ainsi d’empêcher l’octroi de nouveaux titres miniers durant le processus d’élaboration et d’adoption du règlement modifiant le Schéma d’Aménagement et de Développement;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l’unanimité des maires présents que le Conseil de la MRC de Bonaventure:

1.- Adopte le projet de règlement numéro 2019-05 modifiant le règlement 2008-

09 de la MRC de Bonaventure (schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure);

- 2.- Adopte le Document justifiant accompagnant le projet de règlement numéro 2019-05 modifiant le règlement 2008-09 de la MRC de Bonaventure (schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure);
- 3.- Adopte le Document indiquant la nature des modifications à apporter aux plans d'urbanisme et aux règlements de zonage des municipalités /villes de la MRC de Bonaventure;
- 4.- Informe la population de la MRC de Bonaventure qu'une assemblée publique de consultation par rapport à l'adoption du règlement numéro 2019-05 aura lieu le mercredi 29 mai 2019, à 16h00, au siège social de la MRC de Bonaventure à New Carlisle.

RÉSOLUTION 2019-04-59 Position du conseil de la MRC de Bonaventure concernant le Document de travail transmis par la CPTAAQ relativement à la nouvelle proposition d'entente à portée collective (en vertu de l'article 59 de la LPTAAQ)

CONSIDÉRANT la nouvelle proposition d'entente à portée collective qui a été adressée à la CPTAAQ en date du 21 février 2017 par le Conseil de la MRC de Bonaventure;

CONSIDÉRANT le document de travail - Dossier numéro 415181 qui a été transmis à la MRC de Bonaventure en date du 6 novembre 2018 par la CPTAAQ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif agricole du territoire de la MRC de Bonaventure considère qu'il y aurait lieu de redemander à la CPTAAQ de revoir sa position concernant la correction et/ou l'ajustement des limites de profondeurs et des extrémités des îlots déstructurés ce, notamment de manière à faciliter l'application terrain des dispositions afférentes à cette entente à portée collective;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 188-2018 adoptée par les membres du comité consultatif agricole de territoire de la MRC de Bonaventure lors de la réunion tenue le 11 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Régent Bastien et résolu à l'unanimité des maires présents que le Conseil de la MRC de Bonaventure:

- 1.- Informe la CPTAAQ qu'elle accepte la nouvelle proposition d'entente à portée collective, telle que décrite dans le Document de travail - Dossier numéro 415181 qui a été transmis à la MRC de Bonaventure en date du 6 novembre 2018 par la CPTAAQ, relativement à l'identification des îlots déstructurés et des secteurs agroforestiers;
- 2.- Demande à la CPTAAQ de revoir sa position concernant la correction et/ou l'ajustement des limites de profondeurs et des extrémités des îlots déstructurés ce, notamment de manière à faciliter l'application terrain des dispositions afférentes à cette entente à portée collective.

RÉSOLUTION 2019-04-60 Renouvellement de la demande de suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres miniers sur le territoire de la MRC de Bonaventure

CONSIDÉRANT l'adoption, par le gouvernement du Québec, du Document d'orientation gouvernementale intitulé " Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire " visant à assurer la cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire;

CONSIDÉRANT le contenu de la Loi modifiant la Loi sur les mines, L.Q. 2013, chapitre 32;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une MRC peut identifier et délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière dans son Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT qu'un territoire incompatible avec l'activité minière (TIAM) constitue, au sens de la Loi sur les mines, un territoire sur lesquels la visibilité des activités qui s'y déroulent serait compromise par les impacts de l'activité minière;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure a identifié des territoires incompatibles en fonction des critères et des exigences établis par l'orientation gouvernementale et entend encadrer l'implantation d'usages sensibles à proximité des sites miniers;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure souhaite protéger les activités dont la viabilité serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière en fonction des utilisations du territoire et des préoccupations du milieu en identifiant des territoires incompatibles avec l'activité minière;

CONSIDÉRANT qu'il est possible pour la MRC de Bonaventure de demander la suspension temporaire (pour une période de six mois, renouvelable) de l'octroi de nouveaux titres miniers sur les terrains dont les limites sont indiquées sur la carte des titres miniers, permettant ainsi d'empêcher l'octroi de nouveaux titres miniers durant le processus d'élaboration et d'adoption du règlement modifiant le Schéma d'Aménagement et de Développement;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la MRC de Bonaventure doit transmettre au Gouvernement du Québec les fichiers de données géométriques des territoires qu'elle proposera à la consultation publique prévue à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme en vue de l'adoption d'un Règlement de modification du Schéma d'Aménagement et de Développement;

CONSIDÉRANT que durant cette période, la MRC de Bonaventure procédera à la consultation des acteurs concernés afin de prendre en considération les préoccupations du milieu ainsi que celles des détenteurs de droits miniers;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure avait déjà demandé, par la résolution numéro 2018-11-197 adoptée lors de la réunion du Conseil de la MRC tenue le 28 novembre 2018, la suspension temporaire (pour une période de six mois, renouvelable) de l'octroi de nouveaux titres miniers sur les terrains dont les limites sont indiquées sur la carte des titres miniers;

CONSIDÉRANT que la modification du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC visant à identifier des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) n'entrera pas en vigueur avant une période d'au moins six (6) mois;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Marie-Louis Bourdages et résolu à l'unanimité des maires présents que le Conseil de la MRC de Bonaventure:

- 1.- Adopte la cartographie (ci-jointe et faisant partie intégrante de la présente résolution) identifiant les propositions de territoires incompatibles avec l'activité minière et demande la suspension temporaire pour une période additionnelle de six mois (renouvelable) à partir du 5 juin 2019 de l'octroi de nouveaux titres miniers sur les terrains dont les limites sont indiquées sur cette cartographie, permettant ainsi d'empêcher l'octroi de nouveaux titres miniers durant le processus d'élaboration et d'adoption d'un règlement modifiant le Schéma d'Aménagement et de Développement pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire de la MRC de Bonaventure;
- 2.- Transmet au Gouvernement du Québec les fichiers de données

géométriques des territoires qu'elle proposera à la consultation publique prévue à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme en vue de l'adoption d'un Règlement de modification du Schéma d'Aménagement et de Développement relativement à la cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire dans la MRC de Bonaventure.

- FORÊT -

RÉSOLUTION 2019-04-61 Taux de contribution au Fonds forestier (redevances) pour la saison 2019-202

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 436-2019 adoptée en rapport avec ce dossier par les membres du Comité aviseur forestier de la MRC de Bonaventure lors de la réunion tenue le mardi 16 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure adopte la grille des taux de contribution au Fonds forestier (redevances) pour la saison 2019-2020 ci-jointe en Annexe 2019-04-61 de la présente résolution.

RÉSOLUTION 2019-04-62 Approbation de la planification annuelle 2018-2019

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 437-2019 adoptée en rapport avec ce dossier par les membres du Comité aviseur forestier de la MRC de Bonaventure lors de la réunion tenue le mardi 16 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure approuve la planification annuelle 2019-2020 de la MRC de Bonaventure pour les étapes de mise en oeuvre du programme d'aménagement des forêts 2018-2021 (PADF).

- SÉCURITÉ INCENDIE -

RÉSOLUTION 2019-04-63 Approbation réalisation du projet de centre de formation - Sécurité Incendie

CONSIDÉRANT le projet de réalisation d'un centre de formation Baie-des-Chaleurs en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les dépenses à prévoir pour la réalisation de ce projet

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que la liste ventilée des coûts tel que déposé (voir annexe 2019-04-63 au livre des minutes) au conseil des maires pour la réalisation de ce projet est autorisée.

- AUTRES POINTS -

RÉSOLUTION 2019-04-64 Demande de reconduction du programme FAIR - Volet IV

IL EST PROPOSÉ par le maire Régent Bastien et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure demande au Ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional que le fonds d'aide aux initiatives régionales - Volet 4 visant à appuyer les municipalités dans les travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques locales soit renouvelé en 2019.

RÉSOLUTION 2019-04-65 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom que l'assemblée soit levée.

Note: En signant le procès-verbal, le préfet reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

.....
Éric Dubé, préfet

.....
Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière